

# AUTORISATION D'EXPLOITER DE L'UNITE DE METHANISATION METH'INNOV

## **Argumentaires de l'Association CIMES Citoyens pour l'Information dans le Mellois sur l'Environnement et la Santé**

De nombreuses unités de méthanisation voient le jour dans notre Région et ce procédé n'est pas à proscrire car il est nécessaire de produire des énergies renouvelables et de traiter certains déchets fermentescibles. Cependant, il ne faudrait pas que cette technique conforte le modèle actuel d'agriculture intensive, fort nuisible à l'environnement, et qu'elle devienne un aspirateur à déchets. Il est d'ailleurs noté dans le dossier que le digestat se substitue à d'autres engrais et ne modifie pas les pratiques agricoles.

### **Sur le projet Méth'innov:**

#### **L'unité de méthanisation se construira**

- sur une parcelle à proximité des usines Solvay et Dupont (site classé Seveso seuil haut)
- dans une zone où les ressources en eau sont déjà fort dégradées
- proche de maisons dont les habitants subissent déjà de nombreuses nuisances
- le long de la RD 950 dans l'attente du contournement de Melle (sans cesse repoussé)
- sur une parcelle à déboiser sans compensation par un projet de plantation

#### **L'épandage aura lieu ;**

- à proximité des périmètres de protection des captages d'eau potable,
- à proximité de sites Natura 2000 et à l'intérieur sur site de Loubeau
- à proximité de zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF)
- à proximité de bourgs pour certaines parcelles qui seront épandues
- sur plusieurs parcelles ayant des sols ayant une aptitude moyenne à l'épandage
- sur des parcelles qui étaient prévues pour l'épandage des boues Solvay Dupont
- à partir de lagunes de 3000 m<sup>3</sup> à proximité des zones d'épandage sans que soit indiqué le lieu exact où elles seront situées

#### **Faune et flore :**

- On trouve des espèces diverses avec des niveaux de protection et des sensibilités potentielles vis-à-vis du projet
- Des zones d'épandages se recoupent avec des zones Natura 2000 pour lesquelles la qualité des eaux est primordiale (vallée de la Boutonne, plaine de Brioux-Chef Boutonne, plaine de Néré à Bresdon)
- Des parcelles sont situées à l'intérieur du site Natura 2000 de Loubeau (protection des chauves-souris)
- Des parcelles se situent dans la ZNIEFF de la plaine Brioux Chef Boutonne (avifaune déjà menacée)

#### **Eau :**

- La totalité des communes concernées est classée en zones vulnérables aux nitrates
- Le secteur est touché par la prolifération de l'ambrosie
- La Légère est déjà très dégradée
- La nappe Dogger (nappe libre) est très vulnérable
- Les eaux souterraines des secteurs de Melle et d'Aulnay sont en mauvais état chimique
- Des périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable (dont 3 prioritaires dits Grenelle car très dégradés) sont situés dans des parcelles prévues pour l'épandage

### **Nuisances pour les riverains :**

- émissions dans l'air d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre. Il est noté les difficultés techniques pour garantir le respect des limites autorisées et pourtant, risques pour la santé.
- Nuisances olfactives qui peuvent provenir de l'épandage et du process de méthanisation
- Augmentation du trafic routier : 6 % de plus en février (26 poids lourds/jour) ce qui n'est pas anodin
- Nuisances sonores dues au trafic routier, au compresseur de l'unité d'épuration, aux pompes, aux agitateurs...

Nous ne pouvons qu'approuver l'objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre par substitution d'énergie fossile et apprécier les nombreux engagements de Méth'innov concernant l'étanchéité des fosses, la tenue du cahier d'épandage, la réalisation d'une étude pédologique, les capacités de stockage, les respects des prescriptions pour l'émission des bruits, le plan de lutte contre les nuisibles, le captage des sources d'odeur, les analyses régulières du digestat produit par les exploitants, la couverture des lagunes de stockage, le traitement de l'air par biofiltre.

Cependant, de trop nombreux antécédents nous incitent à rester prudents puisque les engagements ne sont pas forcément tenus à long ou même moyen terme et il arrive que les manquements aux engagements bénéficient de dérogations par les services de l'Etat.

Comment peut-on être assurés que les engagements pris seront effectivement respectés ?

Comment savoir s'il n'y aura pas des risques pour l'approvisionnement de l'unité de méthanisation au cas où des entreprises agricoles impliquées dans le projet venaient à disparaître ou changeaient d'activités agricoles ? Quelles conséquences y aurait-il si le rapport de tonnage entre les substrats solides et les substrats liquides venait à être modifié ?

Le projet de l'unité de méthanisation Méth'innov ne peut pas être étudié en dehors du fait qu'il soit situé à proximité immédiate du site industriel SOLVAY DUPONT.

Toutes les nuisances potentielles liées à cette implantation se cumuleront avec celles du site industriel ce qui est particulièrement problématique et peut devenir insupportable pour les riverains. Les difficultés pour notre Association à avoir des réponses sur nos questionnements concernant les problématiques de santé, d'odeur, de bruit vont être encore accentuées. Les entités Solvay et Dupont se dédouanent en argumentant que les nuisances viennent de l'autre industriel. Il paraît plus que probable que les responsabilités seront encore plus difficiles à imputer à l'un des trois sites puisque la faute sera systématiquement attribuée à l'autre.

Nous sommes également inquiets pour la sécurité en particulier des riverains puisque, même si on peut estimer que les dangers d'incident majeur sont peu élevés sur le site Méth'innov, la proximité avec un site classé Sévésou seuil haut change la donne et les effets domino ne peuvent être exclus.

De plus, le fait que les plans d'épandage de Solvay Dupont et Méth'innov soient prévus sur 350 hectares communs est plus qu'inquiétant. En effet Solvay et Dupont assurent que ces 350 hectares seront dédiés à Méth'innov; ce qui fait qu'ils se verront amputés de 15 % de leurs surfaces pouvant être épandues. Cela peut nuire à l'environnement puisque les industriels continueront l'épandage de leurs boues et qu'elles peuvent être en surdose sur les terrains restant à épandre.

Pour CIMES, il est impératif que soient assurés la protection des espèces et de la richesse écologique, la préservation de la qualité des eaux, la lutte contre la prolifération de l'ambrosie.

Enfin, il paraît impératif que les riverains et toute la population pouvant être impactée ne subissent pas des nuisances qui s'ajouteraient à celles déjà existantes et soient encore plus exposées aux risques.

Dans le dossier, il est écrit que la proximité avec le site industriel réduit l'intérêt (donc la présence) des espèces animales en raison des nombreuses perturbations phoniques et olfactives notamment. Il ne faudrait pas que ce raisonnement s'applique aux humains puisqu'ils n'ont pas forcément le choix dans leur lieu de résidence.

Lors des rencontres avec les promoteurs du projet, ils avaient mis en avant les incidences positives pour l'emploi. Dans le dossier, il n'en est pas fait mention puisque ce n'est pas le sujet. Il n'empêche que nous voudrions également avoir les informations suivantes :

Combien d'emplois pérennes ?

Qu'en est-il des engagements concernant le fait de recourir exclusivement à des entreprises locales ?

Combien d'emplois sur quelle durée ? Quelle est l'entreprise maître d'œuvre du projet ?

Comme dit en préambule, nous ne sommes pas opposés aux unités de méthanisation mais nous aurions préféré que Méth'innov ne soit pas construite à proximité des usines SOLVAY DUPONT afin que les risques et les nuisances pour les riverains ne se cumulent pas. Nous comprenons l'intérêt de cette localisation pour les différentes parties (intérêt exposé en début de dossier) mais nous ne pensons pas qu'il soit partagé par les habitants;

Nous souhaitons avoir des assurances quant aux problématiques exposées ainsi que des réponses aux questions posées, aussi, il est prématuré pour nous de rendre un avis définitif sur ce projet.

Pour CIMES

La Présidente

Geneviève Paillaud